



Projet photovoltaïque de Caillac

LETTRE D'INFO N°1 • Novembre 2025

Photo d'illustration

Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Implantée près de Poitiers, elle conduit des projets dans l'Ouest de la France.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 25 ans.

L'équipe salariée, composée d'une dizaine de collaborateurs, **privilégie le travail avec des entreprises locales, créatrices d'emplois** dans le territoire des projets développés.



Marc Alexandre GUILBARD • Responsable photovoltaïque •

L'équipe d'Eolise a étudié le potentiel photovoltaïque sur la commune de Caillac. En accord avec les élus municipaux, **une zone a été identifiée et validée pour mener des études**, afin d'évaluer la pertinence d'un projet photovoltaïque. D'une **surface de trois hectares**, ce terrain (présentée sur la carte ci-dessous) était précédemment utilisé comme champ de tir militaire, jusque dans les années 1980. **Désormais inexploité**, ces parcelles permettraient au territoire de produire une électricité décarbonnée, locale et renouvelable.

En engageant les études pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancien champ de tir militaire, **Caillac s'inscrit résolument dans une démarche environnementale forte et d'avenir**.

La réalisation d'un système d'autoconsommation collective pour tous les Caillacois est notre objectif majeur. Avec un **réseau de chaleur au bois et un parc photovoltaïque de 3Ha**, notre commune sera une des premières du Lot et prête pour relever les défis énergétiques de demain.

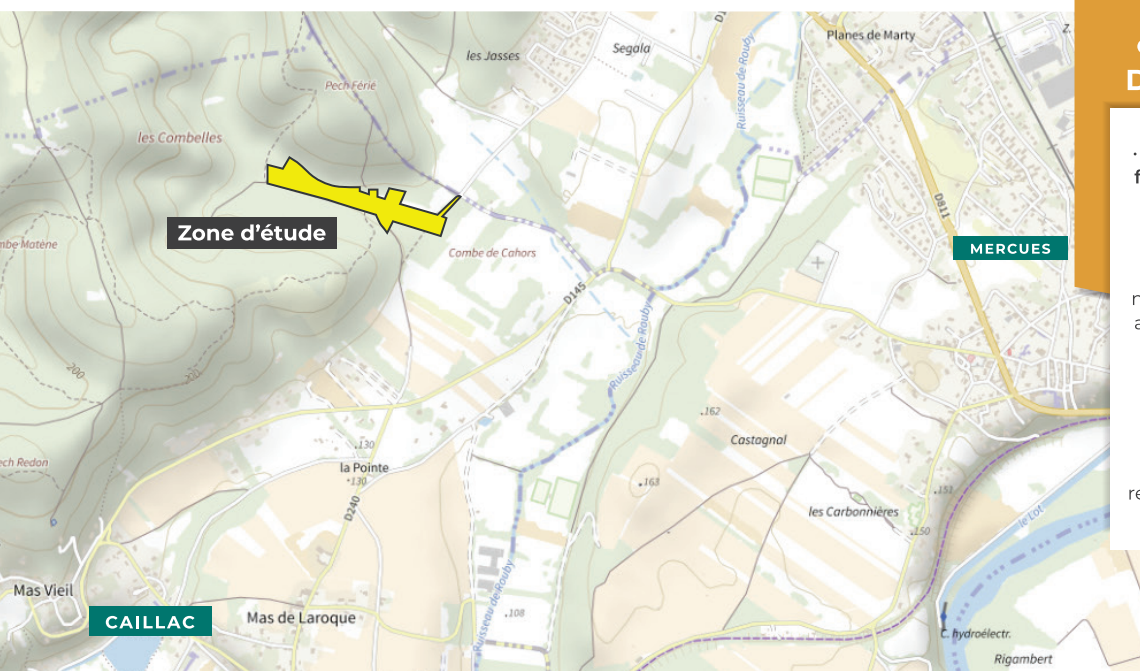


José TILLOU • Maire de Caillac •



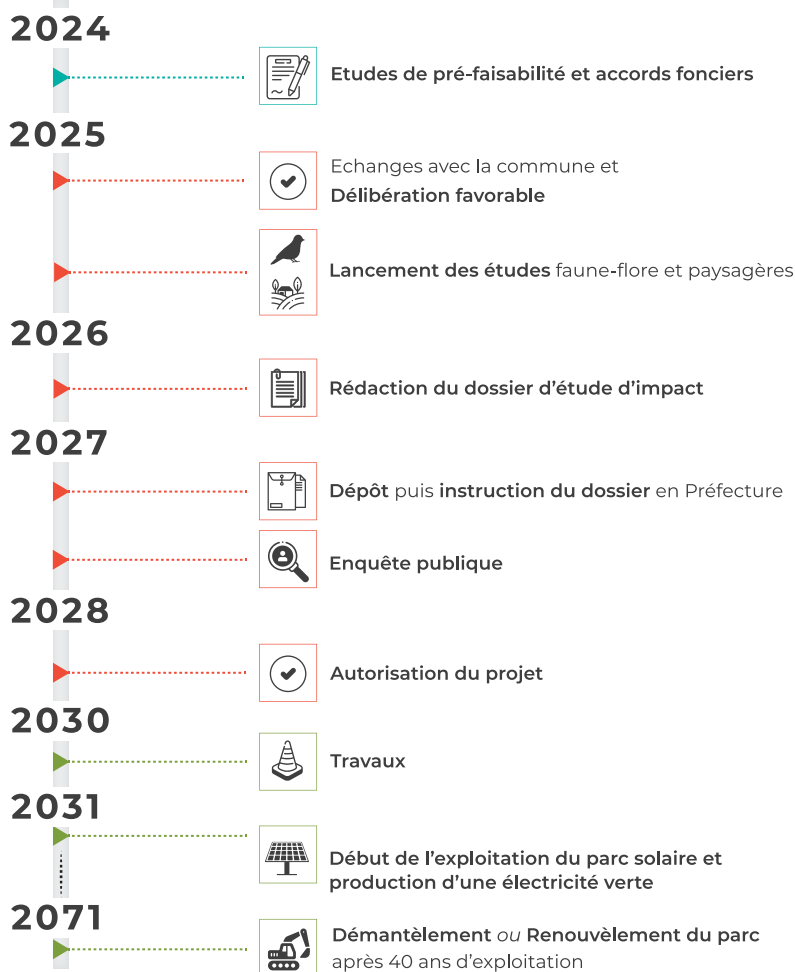
LES ATOUTS DE LA ZONE D'ÉTUDE

- Un **ensoleillement et un relief favorables**, qui garantiront une bonne production électrique
- Un **site inexploité**, dont la conversion en photovoltaïque ne viendra pas concurrencer les activités agricoles et forestières
- Une **zone identifiée par la commune et la Chambre d'agriculture** permettant de répondre aux objectifs locaux d'accélération des énergies renouvelables (en application de la loi APER)



Les détails du projet sont disponibles sur notre site : www.eolise.fr/projet/parc-photovoltaïque-caillac/

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET



QUELLE PRODUCTION ÉLECTRIQUE ?

La zone d'étude, d'une **surface de trois hectares environ**, pourrait permettre l'installation d'un parc solaire d'une puissance de 3 mégawatts-crête (à affiner en fonction des études de terrain).

La production électrique annuelle atteindrait alors près de 3500 mégawatts-heure chaque année, de quoi **couvrir la consommation électrique annuelle de 1 500 personnes environ** (eau chaude et chauffage inclus).

QUELS BÉNÉFICES POUR LES HABITANTS ?

En accord avec les élus locaux, Eolise va **étudier l'opportunité de développer, parallèlement au projet, un système d'autoconsommation collective**.

Cette initiative permettrait de **proposer un circuit court énergétique**, donnant accès aux habitants et à la commune à l'électricité produite par le parc solaire, à moindre coût.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, SOLUTION MAJEURE FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



Les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz) ont un impact majeur sur notre climat, et donc sur nos cadres de vie. En conséquence, comme le rappelle le GIEC, les événements climatiques extrêmes (fortes pluies, inondations, puis sécheresses, canicules, etc.) vont se multiplier et s'intensifier. Pour limiter les effets de ce dérèglement du climat, **le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) rappelle, dans son dernier rapport (2023) que le moyen le plus rapide, efficace et peu coûteux pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre est le développement des énergies solaires et éoliennes**. S'il voit le jour, le projet développé à Caillac permettrait alors de contribuer à cet effort de lutte contre le changement climatique.



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Marc-Alexandre GUILBARD • Responsable photovoltaïque

Téléphone : **05 49 38 88 25** • Courriel : **ma.guilbard@eolise.fr**

Eolise SAS • 3, av. Gustave Eiffel • 86360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".

Les détails du projet sont disponibles sur
www.eolise.fr/projets/parc-photovoltaïque-caillac/

©fanny-b'Graphik • Ne pas jeter sur la voie publique.